

Les nuisances sonores et olfactives des activités professionnelles

Réf. RHCOL0002

Objectifs

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable d'identifier les types d'infractions, les enjeux économiques, sanitaires et sociaux liés aux nuisances, la résolution des conflits.

Les compétences « métier » qui seront mises en pratique sont définies comme suit:

- Identifier les sources de nuisances sonores et olfactives générées par les activités professionnelles
- Élaborer un plan d'actions adapté aux situations spécifiques pour contrôler et gérer efficacement les nuisances.
- Connaître les pouvoirs de police du maire en la matière et les moyens de les mettre en œuvre

Prérequis nécessaires

Aucun

Public concerné

Élus et Agents des Collectivités en charge de l'économie, du commerce et de l'artisanat et du cadre de vie

Contenu pédagogique

Introduction (20 minutes)

- Présentation du sujet et de son importance pour la qualité de vie des habitants et le développement durable

- Introduction des objectifs de la séance

Les Nuisances Sonores (90 minutes)

- Définition des nuisances sonores et exemples de sources sonores dans les établissements de restauration commerciale
- Effets des nuisances sonores sur la santé et le bien-être des riverains
- Cadre réglementaire et normatif en matière de lutte contre les nuisances sonores
- Responsabilités des établissements et des collectivités en matière de contrôle et de gestion des nuisances sonores

Les Nuisances Olfactives (30 minutes)

- Définition des nuisances olfactives et exemples de sources olfactives dans les établissements de restauration commerciale
- Impacts des nuisances olfactives sur le confort et la qualité de vie des riverains
- Cadre réglementaire et normatif en matière de gestion des nuisances olfactives (code de santé publique)
- Prévention des nuisances olfactives et possibilités de conciliation ou médiation

Solutions et Bonnes Pratiques (60 minutes)

- Présentation des solutions techniques pour réduire les nuisances sonores et olfactives (isolation acoustique, ventilation adaptée, etc.)
- Exemples de pratiques mises en œuvre dans des collectivités et mise en place d'actions pour la collectivité en matière de lutte contre les nuisances sonores et olfactives
- Rôle des élus et des agents des collectivités dans la promotion et la mise en œuvre de solutions efficaces

Conclusion et Échanges (30 minutes)

- Récapitulation des points clés abordés
- Ouverture à la discussion et aux questions
- Encouragement à l'engagement des participants dans la mise en œuvre de mesures concrètes

Passerelles: Inexistantes

Durée

0.5 jour pour un total de : 3.5 heures

Sessions (dates, lieux, prix)

- 24 au 24 octobre 2024 à Royan : 99.00 € net de taxe

Effectifs

Mini : 4 - Maxi : 10

Intervenants

Nos Intervenants internes et externes sont sélectionnés pour leur expertise et leurs qualifications dans le domaine

Moyens pédagogiques / Méthodes mobilisées

Méthodologie alliant apports théoriques, interactivité et échanges d'expériences interentreprises. Mise en situation pratique à l'aide d'études de cas et débriefing en groupe. Equipements pédagogiques : vidéo projection - paperboard - tableau interactif

Modalités de certification et évaluation des compétences

La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.

La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.

Contact : competencesetformation@charente-maritime.cci.fr - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - www.competencesetformation.fr

Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site www.competencesetformation.fr

Fiche pédagogique éditée le 3 septembre 2024 - Page 3/4

« Avant la formation : évaluation des connaissances initiales des bénéficiaires et/ou auto-évaluation des bénéficiaires. Pendant la formation, évaluation de la progression dans l'acquisition des connaissances. Après la formation : évaluation des acquis et/ou auto-évaluation des bénéficiaires, évaluation à chaud de la satisfaction. Evaluation à froid, à + 6 mois, des pratiques et de la satisfaction. Remise du certificat de réalisation de la formation.

Modalités d'accès public handicapé

Dans le cadre des formations, la CCI Charente-Maritime s'engage à accueillir les personnes en situation de handicap, sans discrimination, et à mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, des adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap, par nos propres moyens et/ou avec l'aide du réseau idoïne.

Indicateurs-clés de la formation

Nombre de bénéficiaires formés: nouvelle formation

Taux de satisfaction : 90.00%

Nombre d'avis : 5